



Aide à domicile

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Dorénavant, les documents de votre dossier seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Afin de constituer votre dossier numérique, nous vous demandons de fournir à nouveau certaines pièces, notamment les pièces d'identité ou de séjour, le relevé d'identité bancaire et les titres de pension ou de handicap. Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

À fournir uniquement si le justificatif de droit au séjour est arrivé à expiration depuis la précédente demande :

Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

Selon votre situation :

- Notification d'attribution et justificatif du versement de l'Allocation aux Adultes Handicapés
- Notification d'attribution et justificatif de versement de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne
- Notification d'attribution de la Prestation de Compensation du Handicap volet 'aides humaines'
- Notification d'attribution et justificatif de versement d'une pension d'invalidité (2ème ou 3ème catégorie)
- Notification d'attribution et justificatif de versement d'une pension de veuf(ve) invalide
- Notification d'attribution et justificatif de versement d'une rente d'accident du travail incapacité supérieure ou égale à 80%
- Titre de pension anticipée attribuée aux fonctionnaires civils ou militaires
- Titre d'attribution et justificatif de versement d'une rente viagère d'invalidité versée par la Caisse des Dépôts et Consignations

En cas de changement récent de votre situation, justificatifs actualisés de votre situation familiale ou administrative (livret de famille tenu à jour, jugement de divorce, jugement de tutelle ou de curatelle...)

Selon votre situation, vos charges :

- Dernière quittance de loyer à votre nom
- Relevé des charges de copropriété pour le dernier trimestre

Vos ressources :

- Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour toute personne vivant au foyer
- Biens immobiliers : avis de taxe(s) foncière(s)
- Biens mobiliers : attestation(s) bancaire(s) sur la valeur du capital placé (actions livrets, autres...)